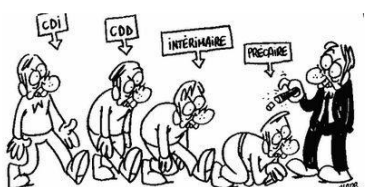


<http://www.snetap-fsu.fr/Contre-le-statut-de-faux-vacataire-et-d-auto-entrepreneur-veritables-tacherons.html>



Contre le statut de "faux vacataire" et d'auto-entrepreneur !

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -



Date de mise en ligne : lundi 8 janvier 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La [publication de l'instruction M9.9](#) sur les règles de gestion des [EPL](#) est l'occasion de rappeler ce qu'est le recours à l'emploi de vacataires dans l'enseignement agricole public et surtout ce qu'il n'est pas !

Depuis la rentrée de septembre 2016, le statut de vacataire a disparu du ministère de l'Éducation Nationale mais notre ministère, considérant qu'il s'agit d'un outil nécessaire pour faire fonctionner les établissements et utile pour remplacer les [ETP](#) quand « il faut rendre des postes », entend maintenir ce statut qui s'apparente à l'exercice du tâcheron payé au « lance-pierre » sur une rémunération figée depuis 1998 !!!!

Faire disparaître ce statut ultra-précaire est une priorité du SNETAP-FSU. Il se mobilise par tous les moyens, à tous les niveaux local, régional, national, sur le terrain syndical mais aussi lorsque cela sera nécessaire le terrain judiciaire pour obtenir des requalifications de contrat.

De la même façon, alors que de plus en plus de [CFA-CFPPA](#), des établissements d'enseignement supérieur ou maritimes ont **recours à l'auto-entrepreneuriat qui est une forme nouvelle de précarité des agents qui deviennent des prestataires de services sans protection sociale** favorisant le « dumping social », le SNETAP-FSU dénonce cette pratique contraire à l'esprit même du service public. Il appelle expressément le ministère à mettre un terme à ces pratiques.